



Arrêté temporaire de voirie portant sur la permission de voirie

**ORANGE UI AURA AFVF – Ouvrage divers, installation nouvelle, opérateur réseaux–
chemin du Raty – 1 jour entre le 12/10/2026 et le 10/12/2026**

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.113-2, L.141-1 et suivants et R.141-13 à R.141-21,

Vu la demande du 24/08/2026 formulé par ORANGE UI AURA AFVF, représenté par Sylvain TARDY, 76 rue Philippe Heron, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE ;

Considérant qu'en raison de l'installation nouvelle d'opérateur réseaux, situé « chemin du Raty », il convient d'autoriser ORANGE UI AURA AFVF à occuper une partie de la voie publique appartenant au domaine public communal de voirie, et à y effectuer des travaux de branchement sur réseaux, pour une durée de travaux d'un jour, pour une durée d'application de 60 jours, du 12/10/2026 au 10/12/2026, à Montrottier ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : ORANGE UI AURA AFVF est autorisé à occuper la partie de la voie publique situé « chemin du Raty » et à y réaliser des travaux d'installation nouvelle opérateur réseaux, avec tranchée transversale de 2 mètres sous voirie ; et figurant au plan annexé au présent arrêté, à Montrottier ;

Article 2 : ORANGE UI AURA AFVF est autorisé à effectuer les travaux mentionnés à l'article 1^{er} sous réserve que la circulation et la visibilité ne subissent aucune gêne.

Article 3 : L'installation et ses abords doivent être tenus en constant état de propreté. Les déchets de toute natures ne doivent, en aucun cas, être jetés sur la voie publique.

Article 4 : Sont prohibées toutes installations malpropres, rudimentaires, inesthétiques ou de nature à nuire au bon aspect de la voie publique ainsi que les installations qui ne présentent pas toutes les garanties de sécurité, de solidité ou de stabilité nécessaires,

Article 5 : Le présent permis est accordé pour une durée d'application de 60 jours, pour une durée de travaux d'un jour compris entre le 12 octobre 2026 et le 10 décembre 2026.

Article 6 : La présente autorisation pourra être retirée à toute époque et notamment lorsque l'intérêt public l'exigera, en cas de non-respect de l'une des dispositions de la présente autorisation.

Article 7 : Le présent arrêté est publié électroniquement sur le site internet de la ville de Montrottier et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il peut faire l'objet, dans les 2 mois suivant sa publication ou son affichage, soit d'un recours gracieux ; soit d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie dématérialisé sur le site www.telerecours.fr.

Article 8 : Les travaux s'effectuant sur des voies départementales en agglomération, l'entreprise s'engage à consulter le département afin d'avoir un avis émanant de leurs services. Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à la Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

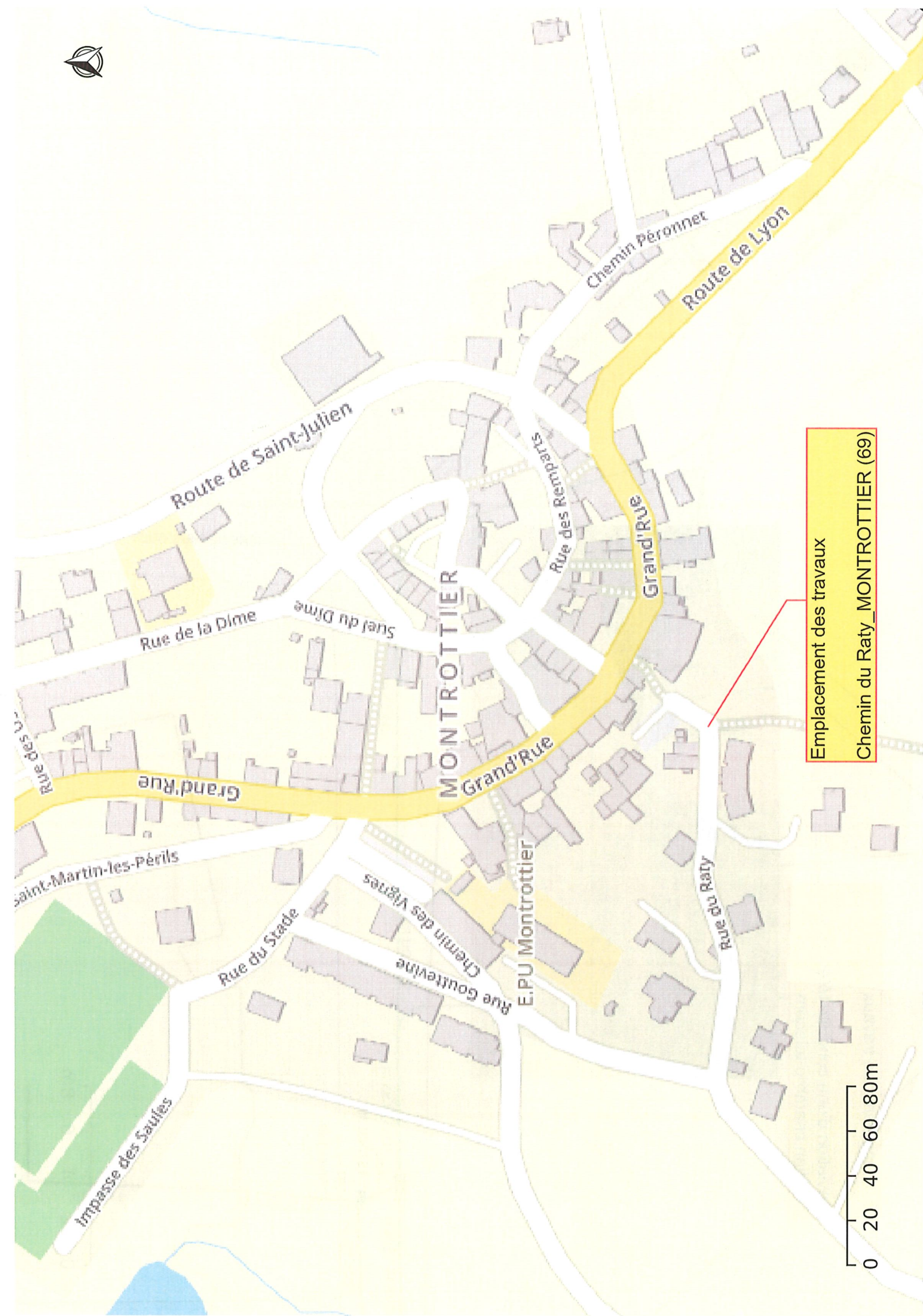
Fait à Montrottier, le 21 septembre 2026,

Le Maire de Montrottier,

Jean-François POISSON.



Si vous avez besoin de barrières, veuillez contacter le service technique une semaine avant au 07 45 16 04 36.



Emplacement des travaux

Chemin du Raty_MONTROTTIER (69)

0 20 40 60 80m

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1119986/VFC600695/2607384 /
Date : 24/08/2026
Contact : Sylvain TARDY

UI AURA AFVF
76 RUE PHILIPPE HERON
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Mairie de Montrottier
LE BOURG

69770 MONTROTTIER

Permission accordée :

Date et signature : (Nom et qualité)

21/08/2026,

Le Maire de Montrottier,
Jean-François POISSON.

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par
arrêté N° du 21/08/2026

2026081V



Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

69770 MONTROTTIER - CHE DU RATY.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	2		m. d'alvéole	2	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			M d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Déviation conduite + pose chambre télécom

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2041